

Compte Rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Juin 2006

L'an deux mil six, le premier juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 18 mai 2006

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Jacques PLUMEJEAUD

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 20 avril 2006.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2006 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par l'Association des Services Généraux Communs, concernant sa consommation d'eau de 2002-2005, soit 25.340m³. Après vérification, il s'avère que ce relevé est erroné. Il est donc nécessaire qu'il soit corrigé et qu'une nouvelle facture soit émise en remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la facture 2002-2005 de 25.340m³ et d'établir une nouvelle facture de 1200m³ seulement. Il est à noter que l'ASGC n'aura pas à payer les redevances relatives à l'assainissement, puisque les eaux usées sont retraitées par leur propre station d'épuration.

Ø Correction des restes à réaliser 2005

Monsieur le Maire expose que la Préfecture a fait quelques remarques sur les BP 2006 et plus exactement concernant les montants des résultats 2005 reportés sur celui-ci.

Depuis 2000, les résultats de l'exercice précédent étaient reportés au BP de l'année suivante de manière arrondie à la dizaine ou la centaine (inférieure en recette, supérieure en dépense).

Il semble que cet arrondi ne convienne pas aux services préfectoraux qui nous demande de reporter de manière exacte les résultats soit au centime près, et donc de faire les DM correspondantes pour la corrections des différents budgets.

Le Maire présente donc les DM n°1 du budget Communal, n°1 du budget de l'eau et de l'assainissement et n°2 du budget Régie des Remontées Mécaniques pour la correction de ces reports.

Décision Modificative n°1 – Budget Communal

Le Maire propose la DM suivante:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
R002 : Excédent de fonctionnement reporté		61,92€
D60631 : Fournitures d'entretien	61,92€	
Total	61,92€	61,92€

Investissement	Dépenses	Recettes
D001 : Solde d'exécution d'investissement reporté	-385,63€	
D2315 : Travaux de voirie	385,63€	
Total	0,00€	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Communal 2006 ci-dessus présentée.

Décision Modificative n°2 – Budget Régie des Remontées Mécaniques

Le Maire propose la DM suivante :

Il est à noter que la présente DM prend notamment en compte la correction des restes à réaliser 2005 en dépenses d'investissement pour lesquels une erreur s'était glissée sur les crédits inscrits au 2315-117, à savoir 210.000€ au lieu de 105.000€

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
R002 : Excédent de fonctionnement reporté	43,63€	
R7061 : Concours divers	-43,63€	
Total	0,00€	0,00€
Investissement	Dépenses	Recettes
R001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		87,66€
D2125 : Terrain Bâtis	5.087,66€	
D2315-117 : Construction Salle Hors Sacs (sur RAR)	-105.000,00€	
D2315-121 : Grande Inspection Funiculaire	100.000€	
Total	87,66€	87,66€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2006 ci-dessus présentée et les corrections des restes à réaliser 2005.

Décision Modificative n°1 – Budget Eau et Assainissement

Le Maire propose la DM suivante:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
R002 : Excédent de fonctionnement reporté		63,51€
R7011 : Eau		-63,51€
Total	0,00€	0,00€

Investissement	Dépenses	Recettes
R001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		166,83€
D2315 : Travaux	166,83€	
Total	166,83€	166,83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Communal 2006 ci-dessus présentée.

Ø Avenant au Contrat de Développement Diversifié (CDD)

Le Maire présente un avenant au CDD signé avec le Conseil Général, suite à la demande de Saint Hilaire de décaler le financement de l'action "enneigement artificiel" sur 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 du Contrat de Développement Diversifié.

Ø SMDEA – Participation 2006 et dissolution

Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SMDEA en date du 17 février dernier a décidé de dissoudre le syndicat.

Toutefois, le passif du syndicat doit être couvert. Le SMDEA demande donc au conseil Général d'éponger 50% de la dette et aux communes membres de se répartir les 50% restant.

Le comité syndical, lors de sa séance du 31 mars 2006, a voté un premier appel de participation de 0.75€par habitants pour les communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de verser 984,75€(soit 0.75€par 1313 habitants) au SMDEA pour participer au règlement du passif de celui-ci dans le cadre de sa dissolution.

III) Travaux

Ø ER Renforcement chemin de Pierre Loze

Monsieur le Maire expose que le réseau d'alimentation électrique aérien ne pourra, dans l'état actuel, alimenter le futur lotissement en préparation. Le câble d'alimentation devra donc être changé sur une cinquantaine de mètre pour assurer le renforcement du réseau sur cette section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Û demander la fiche problème aux services d'EDF,
- Û faire établir une estimation des travaux,
- Û demander au Conseil Général une aide au financement de ces travaux,
- Û affecter 15.000€ maximum sur les crédits affecté à l'opération 130 du BP 2006 pour ce projet,
- Û à choisir l'entreprise et faire réaliser les travaux dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus.

Ø Demande de subvention travaux de rénovation et réaménagement intérieur – Rez-de-chaussée Mairie

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation et de réaménagement de la partie accueil du rez-de-chaussée de la Mairie. Il consiste à remettre en état les murs de l'accueil et du bureau du Maire, poser des placards muraux et aménager le bureau de l'agent d'accueil et le guichet.

Les devis retenus suite à la consultation à procédure adaptée sont présentés, à savoir 7.514,73€ TTC pour la partie Menuiserie et 9.300€ TTC pour la partie rénovation et peinture.

Il est précisé que les travaux pourraient avoir lieu pendant l'été de mi-juillet à fin août 2006 et que pendant ce temps l'accueil serait transféré dans la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Û de valider le projet de rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie
- Û d'autoriser le Maire à solliciter l'aide du Conseil général pour le financement de ce projet et une autorisation de commencement de travaux anticipée.

Ø Demande de subvention travaux de rénovation intérieure – Étage Mairie

Monsieur le Maire expose que l'étage de la Mairie aurait besoin de quelques travaux de rénovation. Le projet consisterait à repeindre l'ensemble des murs, changer la moquette de sol actuelle pour un lino ou un parquet flottant, remettre en état l'escalier et les rebords de fenêtre bois.

Les travaux pourraient être planifiés pour le printemps prochain.
Des devis sont en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement de ce projet.

Ø **Agrandissement du camping**

Monsieur le Maire rappelle les débats du 15 septembre dernier, où il avait été décidé de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'agrandissement et l'aménagement du camping.

Il rappelle que le projet comporte plusieurs axes :

- ✓ Doubler le nombre des emplacements,
- ✓ Installer 3 à 5 HLL (Habitation Légères de Loisirs) de 35m² - nombre à déterminer en fonction des coûts et finances disponibles,
- ✓ Construire un bâtiment regroupant au rez-de-chaussée une salle d'accueil pour les campeurs (abris en cas de pluie et activités), un local laverie avec 1 ou 2 machines, et à l'étage le logement du gestionnaire.

Il expose également qu'à terme l'idée est de mettre le camping en gestion privée (avec les gîtes communaux sans doute) et qu'il soit ouvert toute l'année.

Les membres du conseil demande qu'il soit proposé dans le projet des solutions de production d'énergie propre (solaire pour l'eau chaude sanitaire par exemple).

Enfin, le planning de réalisation devrait être :

- Û Pose des HLL au printemps 2007
- Û Terrassement pour l'agrandissement à l'automne 2007

Monsieur le Maire présente donc en détail l'offre du cabinet Sogréah, qui semble la plus intéressante techniquement et financièrement (coût estimé à environ 34.000€ pour la mission complète). Il précise qu'une stagiaire a longuement travaillé sur le comparatif des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de choisir le cabinet Sogréah pour la Maîtrise d'œuvre du projet d'agrandissement du camping.

Ø **Cimetière**

Madame CHRISTOPHEL expose qu'elle a reçu plusieurs demandes de pose de plaques commémorative sur les ossuaires du cimetière. Il est rappelé que les dépouilles transférées dans les ossuaires, sont soit les corps se trouvant dans des concessions arrivées à échéance et reprises par la commune, soit ceux des personnes pour lesquels personne n'a acheté de concession et qui ont été enterrées dans le carré commun depuis plus de 5 ans.

Les membres du conseil conviennent qu'il est nécessaire d'avoir une traçabilité des transferts des corps et ainsi permettre aux familles de se recueillir.

Madame CHRISTOPHEL propose donc de faire poser une plaque de marbre, permettant l'inscription d'une 15aine de noms, au dessus de chacun des 2 ossuaires. Les gravures y seront effectuées par un marbrier sur demande de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Mme CHRISTOPHEL à commander et faire installer ces plaques après avoir présenter 2 ou 3 devis à Monsieur le Maire.

Par ailleurs, le projet de columbarium est relancé suite à plusieurs demandes reçues. Des devis seront prochainement présentés à l'assemblée.

IV) Administration générale

Ø Concession de terrain pour passage d'une canalisation

Monsieur le Maire présente une convention autorisant le passage de canalisation d'eau sur des terrains forestiers appartenant à la commune de St Bernard du Touvet. La précédente convention a pris fin au 31 décembre 2000. Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de passage présentée ci-dessus.

V) Questions diverses

Ø Kiosque Glacier

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Paola MERLI, titulaire du bail du Kiosque Glacier de pourvoir installer quelques tables et chaises pour ses clients aux abords du Kiosque, sachant que le bail en cours le lui interdit. Il rappelle que cette restriction avait été inscrite, lors de la signature en 2002, afin de ne pas faire concurrence au Chalet qui depuis a fermé ses portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à établir un avenant au bail en cours concernant le Kiosque Glacier, autorisant la mise en place de tables et de chaises (non scellées) selon un plan qui sera annexé à l'avenant.

Ø UMAC

Monsieur le Maire présente la demande de soutien formulée par l'UMAC concernant la "Voie Sacrée" (sur laquelle les taxis de la Marnes portaient les soldats au front).

En effet, jusqu'à présent route nationale, elle fait partie des voies qui, dans le cadre de la décentralisation, sont transférées au Département. Au-delà du fait même qu'elle soit départementalisée, il est à noter qu'elle sera, de ce fait, débaptisée et numérotée comme n'importe quelle autre route de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir le Monsieur le Maire de Verdun dans sa requête demandant que la "Voie Sacrée" reste route nationale.

Ø Gîtes communaux

Madame MENZEL présente les derniers achats réalisés pour la remise en état des gîtes communaux :

- Û Lave linge
- Û Sèche linge
- Û Aspirateur
- Û Assortiment de vaisselles pour l'ensemble des gîtes
- Û 21 Matelas

- Û 33 Traversins
- Û 5 sommiers
- Û Protections de matelas et de traversins

Soit environ 4.700€ au total.

Les anciens matelas seront récupérés par Solid'Action et quelques particuliers
Compte tenu de l'investissement nécessaire à la remise en état des gîtes, les inventaires entrants et sortants du matériel mis à disposition seront désormais systématiquement réalisés par la nouvelle gestionnaire des gîtes.

Il reste quelques menus travaux qui doivent être réalisés par les services techniques après passage du Directeur des Services Technique et du Maire. Une révision de l'installation électrique sera aussi commandée à un électricien.

Ø **Jeux d'enfants**

Madame MENZEL expose qu'elle a pris contact avec 6 fournisseurs différents et fait une rapide présentation des offres proposées.

Les membres de l'assemblée rappellent les demandes qui étaient à satisfaire :

- Û Remplacement des 2 jeux à ressort endommagé au Prés Lacour,
- Û Installation d'une structure plutôt axée 6-12 ans aux Margains,
- Û Pose d'un panier de basket sur le terrain de pétanque des Margains suite à la demande des adolescents (comme cela avait été fait au Pré Lacour).

Monsieur le Maire demande à ce que samedi matin, quelques élus se penchent sur ces propositions. Il demande que Madame MENZEL établisse un tableau comparatif des offres pour faciliter cette analyse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer au groupe de travail du samedi le choix de l'offre à retenir et l'autorisation de commander les jeux retenus dans la limite du BP 2006 soit 15.000€

Ø **Recrutement Mairie**

Madame CHRITOPHEL et M. MONNOT participeront avec Le Maire et Solange BONNAIMÉ au entretien de recrutement.

Sur les 9 candidatures ont été reçues, 4 personnes seront reçues en entretien.

Ø **Repas des Anciens**

Madame CHRISTOPHEL expose que le CCAS organise le repas annuel le 22 juin prochain et qu'il sera fait en partenariat avec les CCAS et les anciens de Saint Bernard et Saint Pancrasse.

Ø Loupiots

Madame CHRISTOPHEL rappelle que le CCAS organise le centre aéré sur la première quinzaine de juillet avec une animation assuré par le personnel des Loupiots mis à disposition du CCAS.

Elle expose par ailleurs, qu'elle a appris fortuitement l'intention des Loupiots d'arrêter l'activité périscolaire qu'ils assuraient non seulement pour les primaires, comme cela avait déjà été évoqué, mais aussi pour les maternelles. Le SISCO travaille donc dans l'urgence à une éventuelle solution pour la rentrée.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 20 Juillet 2006 à 20h30.***

La séance est levée à 21h00.